

Commune de Saint-Genest-sur-RoselleSéance du 10 Février 2020

Le dix février deux mille vingt, à 19 heures 00, les membres du Conseil municipal légalement convoqués le 03 février 2020 se sont réunis en séance ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur DUCHER Jean-François, Maire.

Nombre de conseillers :

- en exercice : 10
- présents : 08
- votants : 08

Etaient présents : M. DUCHER Jean-François, Maire ; Mme LHOMME LEOMENT Jacqueline, MM. DELANOTTE Gilbert, GAGUET Marcel, Maires-Adjointes ; M. BABAUDOU Philippe, Mmes RIVAUX Isabelle, BARNY Monique, MM. BARTOUT Marcel, FLACASSIER Laurent, Mme RHODDE Sandrine.

Absents, excusés : Mme BARNY Monique, M. FLACASSIER Laurent.

Secrétaire de séance : M. DELANOTTE Gilbert.

COMPTE-RENDU SYNTHETIQUE

N°D-2020/01-01 - Objet : Subventions 2020 aux associations.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité des membres présents.

N°D-2020/02-02 - Objet : Location maison communale sise au « 3, rue du 11 Novembre 1918 ».

Le conseil municipal approuve à l'unanimité des membres présents.

N°D-2020/01-01 - Objet : Subventions 2020 aux associations.

VU les demandes de subvention adressées par les associations suivantes avant le 1^{er} février 2020,

CONSIDERANT que cette année, certaines associations ne l'ont pas encore demandée et qu'un report de date exceptionnel est accordé jusqu'au 1^{er} mars 2020 inclus,

CONSIDERANT la prise en charge technique et financière des travaux de réparation de l'étang communal des Gannes par l'association « La Gaule Genestoise », gestionnaire de ce plan d'eau,

CONSIDERANT que les subventions aux associations ont été majorées en 2013,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, le Conseil municipal :

1°) – DECIDE de maintenir le montant des subventions pour 2020 ;

2°) – DECIDE l'attribution d'une subvention exceptionnelle de 200 € à l'association « La Gaule Genestoise » en dédommagement des frais financiers engagés pour les travaux de réparation réalisés à sa charge ;

3°) – DECIDE d'attribuer les subventions comme suit :

☞ Amicale Laïque :	120 €
☞ APPAMA La Roselle :	60 €
☞ Briance Roselle Aventure :	180 €
☞ FNATH section St-Germain-les-Belles/Pierre-Buffière :	60 €
☞ Foot Sud 87 :	180 €
☞ Gaule Genestoise :	180 €
☞ Résonance Briance :	180 €
☞ Syndicat d'Elevage canton de Pierre-Buffière :	60 €

4°) – RAPPELLE que toute demande de subvention par une association doit être adressée en mairie accompagnée du bilan écoulé avant le 1^{er} Février de l'année de la demande.

5°) – DIT que les crédits nécessaires à la dépense seront inscrits au Budget Primitif 2020 de la commune de Saint-Genest-sur-Roselle.

N°D-2020/02-02 - Objet : Location maison communale sise au « 3, rue du 11 Novembre 1918 ».

VU que le logement situé au « 3, rue du 11 novembre 1918 » est disponible depuis le 25 avril 2019,

VU les travaux de rénovation du bâtiment abritant la salle polyvalente/salle des fêtes pendant plusieurs mois rendant impossible toute location durant la durée des travaux,

VU que la commune ne dispose pas d'autres salles pouvant accueillir les associations communales et autres,

VU que les conseillers municipaux ont accepté à l'unanimité des membres présents lors de la séance du conseil municipal du 14 janvier 2019 de destiner temporairement cette maison à la location pour les associations communales et autres,

VU la demande faite par LA FERME NATURE DU LIMOUSIN, dont le siège se situe sur notre commune, d'occuper une partie des locaux du 25 février au 25 avril 2020 afin de conditionner leur production de sève de bouleau et de la stocker,

VU les frais électriques et d'utilisation de l'eau potable qu'engendre cette activité,

Il est décidé de demander une participation financière à la FERME NATURE DU LIMOUSIN.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents,

- 1°) – DECIDE de fixer une participation financière à 100 € pour une location du 25 février 2020 au 25 avril 2020.
- 2°) – AUTORISE son Maire à signer ce contrat de location pour cette maison.